

**RAPPORT DE TRANSPARENCE
EXERCICE 2023**

Chauray, le 23 avril 2024

Rapport publié sur le site www.malevaut-naud.com
conformément aux dispositions de l'article D. 821-197 du Code de commerce

RAPPORT DE TRANSPARENCE DE LA SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

MALEVAUT NAUD SAS

EXERCICE 2023

Pour les besoins de ce rapport, la dénomination « MALEVAUT-NAUD », recouvre trois entités juridiques régies par les dispositions professionnelles réglementaires, liées à l'inscription sur la liste des professionnels de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes ou à l'Ordre des Experts-Comptables.

1. PRESENTATION DU CABINET

1.1 Le Cabinet en France

L'ensemble des entités composantes de l'entité MALEVAUT-NAUD exerce des activités de commissariat aux comptes et d'expertise comptable auprès d'entités de toutes tailles et de tous secteurs.

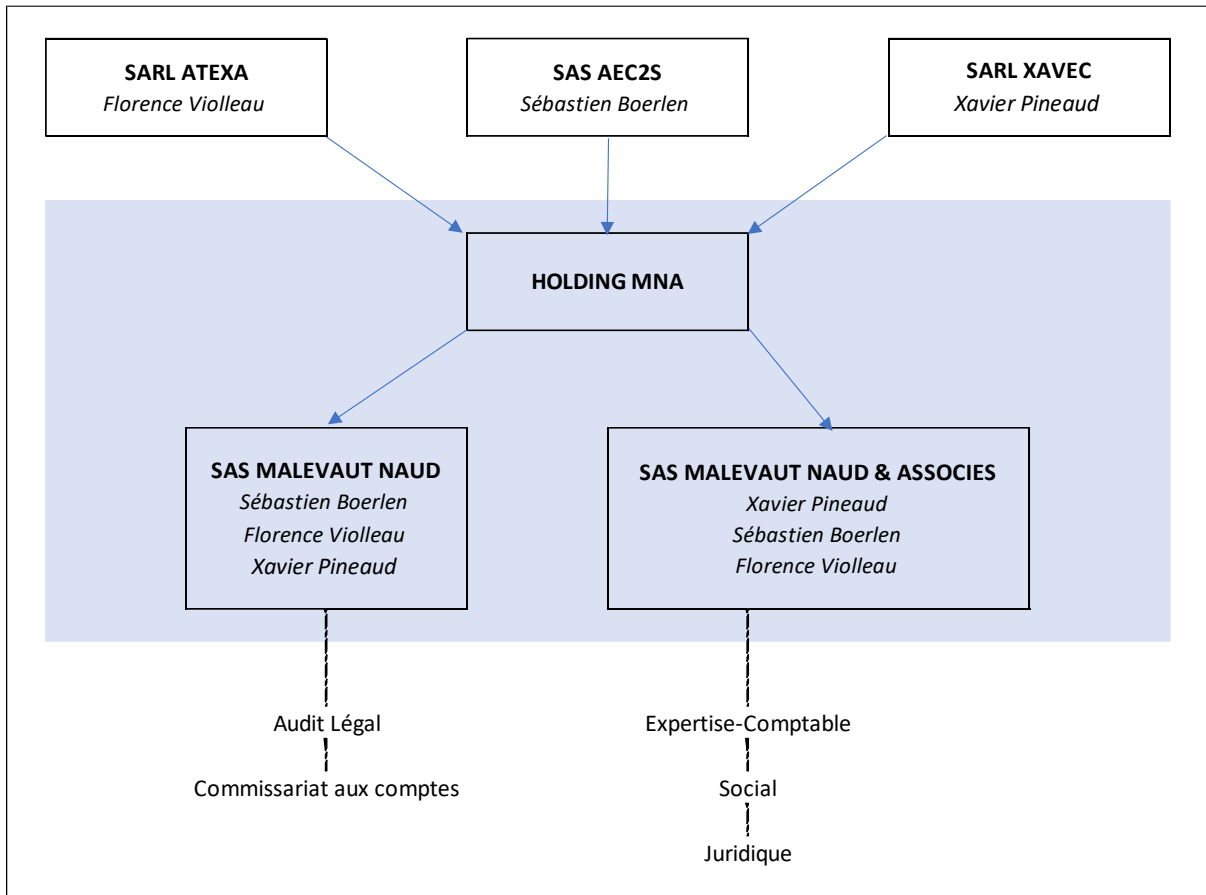
La SAS MALEVAUT NAUD est implantée sur le site principal de CHAURAY dans les Deux-Sèvres (79180) au 55 Boulevard François Arago.

Un établissement secondaire lié à la SAS SEC MALEVAUT-NAUD et ASSOCIES a été ouvert en 2016 en Charente Maritime à La Rochelle (17000), au 8 rue André Gabaret.

Notre Cabinet n'appartient à aucun réseau d'audit français. L'ensemble de nos effectifs et nos bureaux sont situés en région Nouvelle Aquitaine.

a. Organigramme du Cabinet

L'origine du cabinet MALEVAUT-NAUD remonte aux années 1940. Son organigramme actuel se présente de la manière suivante :



b. Entités composant l'entité « MALEVAUT-NAUD »

Dénomination	Forme Juridique	Capital social	Adresse	RCS	Métiers
MNA	SAS	300 000,00 €	55 Bd François Arago 79180 CHAURAY	824 691 521 00010	Holding
MALEVAUT-NAUD et Associés	SAS	377 664,00 €	55 Bd François Arago 79180 CHAURAY	330 255 365 00026	Expertise Comptable
MALEVAUT NAUD	SAS	268 310,27 €	55 Bd François Arago 79180 CHAURAY	348 957 226 00015	Commissariat aux comptes
ATEXA	SARL	300 000,00 €	8 rue André Gabaret 17000 LA ROCHELLE	510 603 061 00035	Holding

Le capital de la société SAS MNA, holding, se répartit de la façon suivante :

- SARL ATEXA, détenue par Mme VIOLLEAU Florence à 100 % => 55 %
- SARL XAVEC, détenue par M. PINEAUD Xavier à 100 % => 25 %
- SAS AEC2S, détenue par M. BOERLEN Sébastien à 100 % => 20 %

c. Les activités du Cabinet MALEVAUT-NAUD

Le cabinet "MALEVAUT-NAUD" est organisé autour de 2 métiers principaux et complémentaires :

- . l'audit et commissariat aux comptes
- . l'expertise-comptable et le conseil



L'audit et le commissariat aux comptes

Les missions d'audit ou de commissariat aux comptes consistent en l'exercice d'un métier réglementé organisé au sein de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes sous l'autorité et le contrôle du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C).

Outre la mission légale de certification des comptes, le cabinet "MALEVAUT-NAUD" intervient sur diverses autres missions légales rattachées à la vie des sociétés. Le cabinet intervient notamment lors des opérations d'augmentation et réduction de capital, dans le cadre d'apports, de fusions et scissions de sociétés, ou de transformation de société.

En complément de cette mission légale, le cabinet propose également de multiples prestations telles que :

Audit contractuel : sociétés commerciales, coopératives agricoles, associations ;

Audit d'acquisition ;

Révision des procédures de contrôle interne ;

Commissariat aux apports ;

Commissariat à la fusion ;

Attestation ;

Examen limité ;

Commissariat à transformation ;

Audit social ;

Services autres que certification des comptes (SACC).

« L'expertise comptable et le conseil

Dans le cadre de ses activités d'expertise comptable, le cabinet conduit différentes prestations entrant dans le champ de compétences de l'expertise et notamment :

Participation à l'établissement des comptes :

- Mise en place du Plan comptable adapté à l'entreprise ;
- Surveillance, tenue de comptabilités ;
- Accompagnement et soutien des services comptables ;
- Mise en place et suivi de la comptabilité analytique d'exploitation ;
- Assistance comptable de toute nature ;
- Etablissement des situations périodiques, des bilans et comptes de résultat ;
- Etablissement de situations prévisionnelles ;
- Établissement du tableau de financement ;
- Établissement des comptes de CSE.

Comptes consolidés et combinés :

- Établissement des comptes annuels consolidés et combinés ;
- Présentation des états financiers consolidés et combinés.

Révision, certification :

- Révision contractuelle des comptes ;
- Révision des procédures de contrôle interne ;
- Révision avant prise de participation ;
- Examen limité.

Expertises :

- Expertise amiable ;
- Évaluation d'entreprises et de titres de sociétés dans le cadre des ventes, cessions, apports, successions, partages, donations ou à la demande d'organismes divers ;
- Diagnostic de gestion.



Les autres prestations en matière juridique

Droit du travail, Social et gestion de la paie

Respect des obligations légales, conventionnelles, et contractuelles :

Établissement des bulletins de paie et de la comptabilité des salaires ;

Établissement des déclarations de cotisations sociales ;

Assistance à l'occasion de réclamation et de vérification des administrations sociales.

Bilan social :

Étude, mise en place et contrôle ;

Mise en place des contrats d'intéressement ;

Consultation sur les problèmes spécifiques à la Sécurité sociale et à la prévoyance sociale ;

Mise en conformité selon les conventions collectives applicables.

Accompagnement juridique des entreprises

Droit des affaires : Contrats et baux ; Législation des prix.

Droit de la coopération agricole :

Spécificités juridiques et fiscales des coopératives : Montage juridique ; Secrétariat juridique.

Droit des sociétés :

Choix de la forme sociale ;

Réalisation de toutes opérations (constitution, augmentation de capital, cession de parts, fusion, transformation, scission, dissolution, liquidation) ;

Secrétariat de sociétés : comptes-rendus de conseils d'administration et d'assemblées générales et formalités afférentes.

Droit de l'entreprise individuelle : Droit patrimonial ; Cotisations TNS ; Prévoyance sociale du chef d'entreprise ; Transmission.

d. La gouvernance du Cabinet MALEVAUT-NAUD

La gouvernance du Cabinet est organisée comme suit :

HOLDING MNA

- Florence VIOLLEAU Présidente
- Sébastien BOERLEN Directeur Général
- Xavier PINEAUD Directeur Général

SAS SEC MALEVAUT-NAUD et Associés (Expertise-Comptable)

- Xavier PINEAUD Président
- Sébastien BOERLEN Directeur Général
- Florence VIOLLEAU Directrice Générale

SAS MALEVAUT NAUD

- Sébastien BOERLEN Président
- Xavier PINEAUD Directeur Général
- Florence VIOLLEAU Directrice Générale

Conformément à l'exercice professionnel, les membres de la gouvernance sont inscrits à l'ordre des Experts-Comptables de Nouvelle Aquitaine et à la CRCC Ouest Atlantique.

1.2 Le Cabinet au plan international

Notre Cabinet n'appartient à aucun réseau d'audit international.

2. GESTION DES RISQUES DU CABINET

Le cabinet "MALEVAUT-NAUD" a pris la mesure de l'exigence de qualité pour l'ensemble de ses activités et notamment celle de l'audit et de commissariat aux comptes.

a. Indépendance

L'indépendance est une exigence forte du cabinet "MALEVAUT-NAUD" dans la gestion de sa relation avec le client.

Cette indépendance repose sur des critères d'intégrité et d'objectivité, et sur l'absence de conflits d'intérêts et d'incompatibilité entre missions audit et non audit.

Elle s'apprécie lors de :

- La déclaration d'indépendance souscrite annuellement par chaque associé et chaque collaborateur.
- La procédure d'acceptation d'une nouvelle mission de commissariat aux comptes, laquelle prévoit une recherche des risques associés à l'exercice du nouveau mandat.
- La procédure de maintien de la mission, laquelle se traduit par une revue annuelle des critères ayant conduits à son acceptation initiale.

De plus, le cabinet "MALEVAUT-NAUD" a mis en place, dans le cadre des dispositions de l'article L. 821-34 du Code de commerce, un système de rotation des signataires titulaires d'un ou plusieurs mandats d'entités cotées sur un marché réglementé, il en est de même pour les associations visées à l'article L. 612-4 dès lors qu'elles font appel à la générosité du public.

b. Contrôle qualité

Le contrôle qualité repose sur les éléments suivants :

. La supervision active de l'associé signataire sur l'ensemble des dossiers d'audit légal et de prestations.

L'associé signataire participe aux différentes phases clé de la mission et contrôle l'exécution finale avant l'émission de son rapport dans le cadre de procédures obligatoires (questionnaire de supervision, questionnaire de contrôle de l'annexe, questionnaire des événements post clôture, questionnaire des diligences légales, ...).

. La révision indépendante

Cette révision est effectuée par un associé indépendant de l'équipe d'audit, préalablement à l'émission du rapport. Elle concerne les sociétés dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé, les autres Entités d'Intérêts Publics, ainsi que les dossiers présentant une difficulté particulière, tenant à l'appréciation par le signataire de la suite à donner et de l'opinion à exprimer.

La revue indépendante peut aussi être réalisée par un commissaire aux comptes externe au cabinet possédant les qualités et la formation requises dans le secteur d'activité de l'entité auditée.

La révision indépendante a pour objectif de s'assurer de :

- la mise en œuvre de diligences adéquates et pertinentes ;
- la cohérence entre le plan de mission et les conclusions de la note de synthèse ;
- la qualité des documents émis par le cabinet.

. Le rôle actif du Comité des risques de signature

Ce comité se réunit autant de fois que nécessaire et au minimum annuellement, il est composé des membres suivants :

VIOLLEAU Florence	Commissaire aux Comptes
BOERLEN Sébastien	Commissaire aux Comptes
PINEAUD Xavier	Commissaire aux Comptes

Il a pour mission de :

- Revoir les mouvements de portefeuille clients ;
- Apprécier les éventuelles situations de conflits d'intérêts ;
- Apprécier les risques civils et pénaux liés aux travaux ;
- Vérifier la bonne application des procédures d'audit du Cabinet "MALEVAUT-NAUD" ;
- Apprécier, la situation du cabinet "MALEVAUT- NAUD" par rapport aux instances de contrôle, et de tutelle ;
- Approuver les mises à jour des procédures proposées ;
- Veiller au respect de la règle d'indépendance ;
- Examiner l'amélioration de la qualité ;
- Examiner le suivi des règles liées au blanchiment de capitaux.

. Efficacité du contrôle interne

Chaque associé fait l'objet d'un contrôle sur un mandat. Le contrôle consiste dans la vérification :

- de l'existence du contrôle ;
- la conformité aux procédures du contrôle ;
- la supervision du signataire.

. La veille technique

Elle est assurée par les associés, lesquels sont chargés de diffuser régulièrement au sein du cabinet les informations nécessaires sur l'évolution de la réglementation, et de communiquer et d'échanger sur les divers outils, ouvrages de documentation et formations liées aux activités d'audit.

c. [Le contrôle qualité exercé par la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes et/ou la Haute Autorité de l'Audit \(anciennement H3C\)](#)

Le cabinet a fait l'objet d'un contrôle qualité du H2A en :

Décembre 2011

Février 2015

Décembre 2017

Décembre 2020 (examen des procédures) et Février 2021 (examen des mandats)

Novembre 2023 (remédiation des mandats)

3. DONNEES ECONOMIQUES DU CABINET

a. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du cabinet MALEVAUT-NAUD hors prestations Holding, est réparti de la façon suivante :

En Milliers d'euros	Année 2022	Année 2023
Audit légal commissariat aux comptes	883	1 024
Autres prestations non liées à l'audit légal	90	154
Expertise comptable et conseil	1 659	1 873
Refacturation prestation entre sociétés	128	35
Total	2 760	3 086

Le chiffre d'affaires a été réalisé intégralement en France.

b. Liste des clients EIP

Le cabinet "MALEVAUT-NAUD" a exercé des missions d'audit légal au cours de l'exercice écoulé pour les sociétés dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé :

 Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée

4. RESSOURCES HUMAINES

La réputation du cabinet "MALEVAUT-NAUD" et la qualité de ses prestations reposent essentiellement sur son capital humain.

Ainsi dans le cadre de sa politique de gestion des ressources humaines, le cabinet "MALEVAUT-NAUD" s'attache à développer une éthique professionnelle et des valeurs d'excellence technique.

Il recherche également la diversité des origines et des parcours professionnels. Il encourage le développement personnel et le développement des compétences au travers de l'accès aux formations diplômantes tant en expertise qu'en commissariat aux comptes.

Le cabinet s'oblige à bannir toute discrimination dans le cadre de la gestion de personnel.

La direction des ressources humaines est assurée par Xavier PINEAUD.

a. Les moyens humains

A fin 2023, le cabinet "MALEVAUT-NAUD" comprend globalement 26 personnes :

- 17 ont une activité d'expert-comptable ;
- 2 ont une activité mixte d'expertise comptable et de commissariat aux comptes ;
- 7 ont une activité exclusive de commissariat aux comptes.

L'effectif est composé de 14 cadres et 12 employés ; tous employés en contrat à durée indéterminée.

b. Les associés en exercice professionnel

Les associés sont au nombre de trois :

BOERLEN Sébastien	Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
PINEAUD Xavier	Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
VIOLLEAU Florence	Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes

La rémunération des associés est caractérisée par une facturation de prestations à la Holding MNA.

c. La formation continue

Le cabinet "MALEVAUT-NAUD" veille à ce que ses collaborateurs disposent des compétences appropriées à la bonne exécution des tâches qui leur sont confiées et à ce qu'ils reçoivent et maintiennent un niveau de formation approprié.

Des réunions d'informations sur l'actualité comptable, fiscale, sociale et juridique sont organisées périodiquement. Par ailleurs, les collaborateurs sont destinataires ou ont à leur disposition la documentation adaptée notamment en matière d'audit, comptable, juridique, fiscal et social.

L'obligation de formation pour les commissaires aux comptes est de 120 heures sur 3 ans dont 20 heures au minimum au cours d'une même année et 60 heures consacrées à des actions qui portent sur des domaines de l'audit et du commissariat aux comptes.

Le Cabinet MALEVAUT-NAUD satisfait à ces exigences de formation.

Le budget global de formation pour l'année 2023 a représenté : 649 heures de formation interne ou externe. Ce nombre d'heures inclut 211 heures de formation au titre d'une formation en apprentissage.

5. INFORMATIONS FINANCIERES

Le Cabinet MALEVAUT-NAUD respecte ses obligations de dépôt légal de ses comptes annuels dont les formalités sont effectuées auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de NIORT.

M. Sébastien BOERLEN
Président de la SAS MALEVAUT NAUD